



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES**

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du règlement 232  
Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la MRC des Appalaches**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le règlement 232 est entré en vigueur le 3 juin 2026.

Le règlement 232 édicte le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la MRC des Appalaches. Il précise, entre autres, les dispositions d'application, les valeurs de l'organisation, les règles de conduite et diverses obligations en matière d'utilisation des ressources et de confidentialité, en plus des moyens de contrôle mis en place.

Donné à Thetford Mines, ce 10 juin 2026

Rick Lavergne, directeur général et greffier-trésorier